

VILLES ET PROJETS

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 685 €
Siège social : 67, rue Arago - CS 70058, 93585 Saint-Ouen Cedex
409 260 775 RCS BOBIGNY

(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 JUILLET 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le trente-et-un juillet, à dix heures

La société **NEXITY**, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 67, rue Arago, 93400 Saint-Ouen et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 444 346 795, titulaire de l'intégralité des actions de la Société, représentée par Madame Véronique BEDAGUE en sa qualité de Présidente-directrice générale,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société **VILLES ET PROJETS**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 685 €, dont le siège social est situé 67, rue Arago - CS 70058, 93585 Saint-Ouen Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 409 260 775,

A pris les décisions à l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président de la Société,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Démission du Directeur Général Délégué de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Fabrice AUBERT de ses fonctions de Président de la Société, à effet de ce jour.

En conséquence, l'Associé Unique décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée :

- la société **NEXIMMO 78** société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros dont le siège est situé 67, rue Arago - CS 70058, 93585 Saint-Ouen Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 749 812 151.

NEXIMMO 78 ainsi nommé atteste n'être frappé d'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

Le Président ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de la collectivité des associés ou de l'associé unique le cas échéant.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, prend acte de la démission de Monsieur Pierre Henry POUCHELON de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, à effet du 1^{er} juillet 2026 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la société Les Echos Le Parisien Annonces, 10 boulevard de Grenelle, CS 10817, 75738 Paris Cedex 15, et à tout porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique

Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:

B7CFE6CC2ECB426...

L'Associé Unique
NEXITY
Madame Véronique BEDAGUE

Signé par :

CD7D343FE99C43E...

NEXIMMO 78¹
Monsieur Fabrice AUBERT

¹ Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président* »